

AUXERRE FITNESS

Société à responsabilité limitée au capital de 15 000 euros

Siège social : 13 Rue du Colonel Rozanoff

89000 AUXERRE

533 466 967 RCS AUXERRE

**PROCES-VERBAL
DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 13 JUILLET 2012**

Monsieur Steeves BELVAL,
demeurant 56 Avenue Pasteur – 89000 AUXERRE

Propriétaire de la totalité des 1 500 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la société AUXERRE FITNESS,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

A pris la décision suivante portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative de l'article 14 des statuts,
- Mise à jour générale des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{er} janvier et 31 décembre, et de prolonger de trois mois l'exercice en cours, qui aura ainsi exceptionnellement une durée de dix-huit mois.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 14 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 14 - EXERCICE SOCIAL - COMPTES SOCIAUX

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 décembre 2012.

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide de procéder ainsi qu'il suit à une mise à jour générale des statuts :

1°) L'article 1 est remplacé par les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – CONSTITUTION – FORME

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AUXERRE (Yonne) du 30 juin 2011, enregistré aux services des impôts des entreprises d'AUXERRE (Yonne) le 7 juillet 2011, bordereau n°2011/676, case n°6, Ext 2063, il a été constitué par Monsieur Steeves BILVAL, né le 23 octobre 1962 à AUXERRE (Yonne), demeurant 56 Avenue Pasteur - 89000 AUXERRE, la présente Société à Responsabilité Limitée régie par les lois et règlements en vigueur ainsi que par les présents statuts.

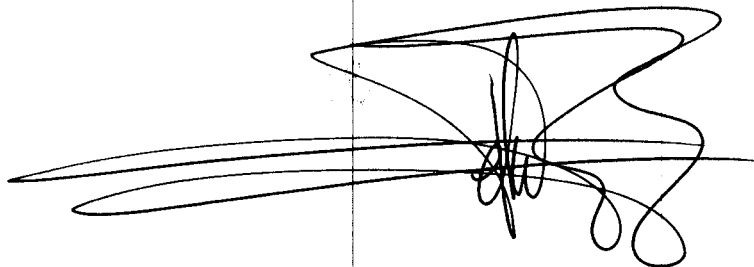
2°) Les articles 21 et 22 des statuts sont supprimés.

TROISIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

COPIE CERTIFIEE
CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' stamp.